

[Tapez ici]



## StopVEO, Enfance sans Violences, nouveau partenaire de confiance de la FFEC

Communiqué de presse

**Boulogne-Billancourt, le 17 juin 2026 - La Fédération Française des Entreprises de Crèche est heureuse d'annoncer son partenariat avec l'association StopVEO, Enfance sans violences.**

La Fédération compte désormais parmi ses partenaires de confiance StopVEO, Enfance sans violences, l'association nationale de référence sur la prévention des violences éducatives ordinaires.

Stop VEO œuvre pour une éducation sans violence au travers de plusieurs objectifs :

- Faire connaître à tout public ce que sont les violences éducatives ordinaires et leurs conséquences
- Faire connaître la loi française du 10 juillet 2019 qui interdit les violences éducatives ordinaires dans l'article 371-1 du Code civil : « L'autorité parentale s'exerce sans violence physique ou psychologiques ».
- Promouvoir une éducation sans violence, dans le respect des droits de l'enfant, auprès des parents, des professionnels de l'enfance, des enfants et de tout public par le biais de sensibilisations et de formations.

StopVEO propose des outils gratuits de prévention des violences éducatives ordinaires mais également des formations professionnelles, des conférences et des ateliers pour les parents.

Grâce au partenariat entre la FFEC et l'association StopVEO, les entreprises de crèches et de micro-crèches ont accès aux prestations de l'association (formations, conférences et ateliers pour les parents) à un tarif préférentiel.

### À propos de l'association StopVEO, Enfance sans Violences :

Fondée en 2016, l'association StopVEO, Enfance sans violences a porté la loi du 10 juillet 2019 avec un collectif d'associations. Depuis 2019, elle cherche à faire connaître la loi pour que celle-ci soit appliquée : elle sensibilise le grand public à la définition et aux conséquences des violences éducatives ordinaires et promeut une éducation sans violences à travers des formations et des sensibilisations. Organisme de formation certifié Qualiopi depuis juin 2022, elle a formé plus de 2000 professionnels (petite enfance, périscolaire, protection de l'enfance...). L'association intervient partout en France, directement dans les structures.

### A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **1 000 entreprises** adhérentes représentant **3 200 établissements**, soit **72 000 places de crèches** en France et employant **28 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres](#) qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bienveillance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

**« Aimer faire mieux sera toujours le guide de notre action, pour les enfants, les parents et nos équipes »**